



# Communauté de Communes La Grandvallière

## Compte-rendu de conseil communautaire

Du 15/12/2015- Les Piards

**Présents** : Claude PILLOUD, Yvan AUGER, Jean-Claude BAUDURET, Michel BENOIT, Roger BOICHUT, Michel BOULLIER, Gilles BOURGEOIS, Christian BRUNEEL, Marc CAPELLI, Jean-Jacques CHARTON, Robert CLEMENT, Raphaël CLERC, Ludovic CRETIN, Liliane FAIVRE, Catherine FONTANEZ, Daniel RACLE, Nicole RAMBERT, Jean RICHARD, Jean-Antoine TEDOLDI, Françoise VESPA, Jacques VINCENT, Jean-Paul VUILLET.

**Absents excusés** : Michel BEJANNIN, Ghislaine NOUVELOT, Jean-Michel SALLAN, Benoît PIARD

**Absents** : Lionel PACHECO

**Ont donné pouvoir** : Ghislaine NOUVELOT à Françoise VESPA

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul VUILLET

---

### Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 Octobre 2015 : 1 abstention

Monsieur le Président annonce en début de séance l'annulation des discussions du point 3 : Modification de temps de travail et du point 6 : Porte de garage sectionnelle pour le bâtiment fer, de l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour 3 points:

- Tarifs électricité SIDEC (suite de la délibération du 09.06.2015)
- Convention ADAP
- Modification d'un poste à l'EHPAD

Les délégués communautaires donnent leur accord

#### 1. EHPAD

##### a) DM2

Mme VESPA, Vice-Présidente déléguée à la gestion de la Résidence Louise Mignot, informe les membres du Conseil Communautaire que, suite aux nombreux arrêts maladie intervenus au cours de l'année 2015, les dépenses de personnel doivent être réajustées afin de pouvoir prendre en compte le financement des remplacements réalisés.

Mme VESPA, Vice-Présidente déléguée à la gestion de l'EHPAD, propose de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

##### En section Hébergement :

C/64131 Rémunération principale	+ 3 896.55 €
C/6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 3 896.55 €

##### En section Dépendance :

C/62113 Personnel médical et paramédical	+ 6 123.83 €
C/64131 Rémunération principale	+ 10 000.00 €
C/6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 15 549.54 €
C/6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale	+ 456.29 €
C/7588 Autres produits divers de gestion courante	+ 118.00 €

##### En section Soins :

C/62113 Personnel médical et paramédical	+ 20 000.00 €
C/64131 Rémunération principale	+ 17 056.27 €
C/6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 35 991.60 €
C/6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale	+ 1 064.67 €

→ **Vote : à l'unanimité**

b) Projet d'extension et remise aux normes de la cuisine/ délégation de maîtrise d'ouvrage à l'OPH

Mme VESPA, Vice-Présidente déléguée à la gestion de l'EHPAD, informe l'assemblée de l'autorisation conjointe du Conseil Départemental et de l'ARS pour l'ouverture de 12 places supplémentaires à l'EHPAD Louise Mignot. De plus, l'établissement ne dispose actuellement que de 44 logements sur les 47 places déjà autorisées par les instances départementales. C'est donc 15 chambres supplémentaires qui sont à construire pour arriver à la capacité totale autorisée de 59. Par ailleurs, il y a lieu d'agrandir et de réorganiser la cuisine collective pour adapter sa capacité de production (3 repas par jour pour 59 résidents, plus le personnel, soit 80 personnes) et la mettre aux normes actuelles de fonctionnement.

Mme VESPA propose :

- De lancer l'opération de restructuration de la cuisine dès le début de l'année 2016, afin de pouvoir bénéficier de ses nouvelles fonctionnalités pour fin 2016 au plus tard,
- De lancer l'opération d'extension de places, sous réserve d'obtenir in fine les financements permettant un équilibre financier de l'opération, les travaux devant être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date de signature de l'arrêté par les deux autorités départementales, soit le 6 juillet 2018 au plus tard,
- De confier à l'OPH du Jura la maîtrise d'ouvrage de cette opération,
- De conclure avec l'OPH du Jura un avenant à la convention de gestion de l'établissement,
- De régler à l'OPH les sommes engagées par ces études en cas d'abandon du projet.

→ **Vote : à l'unanimité**

c) Sécurisation du parcours médicamenteux : convention avec l'officine du Grandvaux

Mme VESPA, Vice-Présidente déléguée à la gestion de l'EHPAD, informe l'assemblée de l'obligation qui est faite par l'ARS aux établissements médico-sociaux, de s'inscrire dans une démarche de sécurisation et de traçabilité du circuit du médicament. Afin de sécuriser la dispensation des médicaments auprès des résidents et de limiter au maximum les risques, l'établissement souhaite dorénavant confier la préparation des doses à administrer à l'Officine du GRANDVAUX qui prendrait en charge :

- la réalisation de l'ensemble des semainiers, avec mise à disposition deux fois par semaine d'un temps de préparatrice au sein de l'établissement,
- les consommables nécessaires pour la préparation des semainiers (100€ / an et par résident, soit une économie de 4 400€).

Pour pouvoir mettre en place ce nouveau circuit de préparation des médicaments, il convient de signer une convention avec la Pharmacie du GRANDVAUX, représentée par M.MATHIOT, définissant les missions de chacun et organisant la coordination entre l'Officine et l'E.H.P.A.D.

→ **Vote : à l'unanimité**

d) Création et modification de postes

1 ) La Vice-Présidente expose que le Conseil Départemental du Jura, dans la convention tripartite signée pour la période 2015-2019, a autorisé la création d'un poste d'agent d'entretien à mi-temps et qu'il a accordé les crédits correspondants au financement de ce poste. Elle propose donc de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 0.5 ETP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

→ **Vote : à l'unanimité**

2) *Point supplémentaire ajouté en début de séance :*

Vu l'évolution d'un agent, Madame VESPA propose de créer, un poste d'animateur principal de 1<sup>e</sup> classe, à 6 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et de supprimer un poste d'animateur principal de 2<sup>e</sup> classe, à 6 heures hebdomadaires, à la même date.

→ **Vote : à l'unanimité**

e) Adhésion à l'option de sauvegarde du SIDEC

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le Service Informatique et TIC (SITIC) du SIDEC propose en complément de son service mutualisé IDG (Informatique De Gestion) plusieurs services d'hébergement et de sauvegarde pour permettre à toute collectivité adhérente de pouvoir travailler avec le maximum de sécurité. Ce service mutualisé destiné aux collectivités adhérentes au SITIC du SIDEC n'entre pas dans le champ des prestations soumises à obligation de mise en concurrence et ni dans celui de la TVA.

Le détail et le coût de ces services sont établis suivant les modalités arrêtées par le Comité Syndical du SIDEC du 24 janvier 2015.

Le président propose d'adhérer à la sauvegarde externalisée des données IDG et bureautiques pour l'EHPAD et le siège de la Communauté de communes. Il précise que cette adhésion représente un cout de 3 €/mois et par poste (4 postes au total). Il précise également que la délibération concernant l'adhésion à l'hébergement CLOUD prise lors du conseil du 03 Février 2015 sera donc annulée.

→ **Vote : à l'unanimité**

2. TOURISME

a) Entente avec ARCADE pour les éditions touristiques

Monsieur le Président explique à l'assemblée le projet de conclure une entente avec la Communauté de Communes haut Jura Arcade ayant pour objet l'édition de supports de communication touristique. Il précise qu'une commission doit être constituée et que chaque communauté de communes doit désigner 3 membres pour y siéger afin de débattre des questions intéressant l'entente. Monsieur le Président précise également que les décisions des commissions ne seront exécutoires qu'après avoir été validées par délibération de chaque conseil communautaire.

Trois membres de la commission tourisme s'étant proposé, Monsieur le Président propose de désigner Mme RAMBERT Nicole, Monsieur Benoît PIARD et Monsieur Jean-Paul VUILLET pour siéger à la commission de l'entente avec la communauté de communes Haut Jura Arcade

→ **Vote : à l'unanimité**

b) Convention de mandat Sentier des Tourbières

Le Président explique que la tourbière du Nanchez est inscrite dans le programme européen LIFE pour la restauration des tourbières. Des travaux de reméandrement sont prévus en 2016, et il est proposé d'inclure dans ce programme la requalification du sentier, dont les aménagements, platelage et panneaux d'interprétation sont vétustes. Ce volet touristique étant compétence de la Grandvallière, il serait à réaliser à partir de 2017 sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Pour cela, la communauté de communes doit conclure une convention de mandat avec le PNR, afin de pouvoir bénéficier des aides européennes du programme LIFE. Le montant sera soumis à délibération ultérieurement.

→ **Vote : à l'unanimité**

3- EMIG :

a) Rémunération stagiaire

Le Président rappelle qu'une stagiaire a effectué une étude pour le compte du service culturel de la communauté de communes. Vu la convention de stage signée le 7 février 2015, il propose de verser à Madame Maëva GREGIS une rémunération forfaitaire de 400 €.

→ **Vote : à l'unanimité**

b) Modification de temps de travail

Retiré de l'ordre du jour

c) Conventions pour les ateliers clarinettes

Monsieur le Président explique que dans le cadre des enseignements artistiques, et notamment la musique, la Communauté de Communes La Grandvallièrè rémunère un professeur de musique, pour un ensemble de clarinettes, ouvert aux élèves extérieurs au territoire de la Grandvallièrè.

La Communauté de Communes La Grandvallièrè souhaite répercuter à chacune des Ecoles de Musique hors périmètre de la Grandvallièrè, la dépense ainsi occasionnée, au prorata du nombre de leurs élèves fréquentant l'ensemble de clarinette.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec chaque structure extérieure au territoire de la Grandvallièrè, les engageant au remboursement des frais engagés par la Communauté de Communes.

→ **Vote : à l'unanimité**

d) Convention de mise à disposition pour M. BAUMANN

Le Président explique que la Communauté de Communes met à disposition de Monsieur André Baumann un local au 6 place Charles Thevenin, dans l'ancienne école de musique, pour dispenser des cours de peinture chaque vendredi de 16h00 à 21h30 hors vacances scolaires.

Il propose de mettre en place une convention pour cette mise à disposition moyennant un loyer mensuel de 25 € H.T. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

→ **Vote : à l'unanimité**

**4-Délégué au SIDEC pour le TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) :**

Un membre du conseil s'étant proposé, Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Christian BRUNEEL comme délégué au SIDEC pour le TEPCV

→ **Vote : à l'unanimité**

**5-Tapis de sol pour les gymnases :**

Monsieur le Président explique à l'assemblée la nécessité d'équiper les gymnases, de tapis lors des manifestations extra-sportives afin de protéger les sols. Après étude des propositions, il propose à l'assemblée de retenir la proposition de la SARL SOLOMAT Sport service, pour un montant de 14 840 € HT soit 17 808 € TTC.

→ **Vote : à l'unanimité**

**6-Porte de garage sectionnelle pour le bâtiment fer :**

Retiré de l'ordre du jour

**7-Délibération de principe : Agent d'entretien mi-temps**

Vu la création d'un poste d'agent d'entretien à mi-temps à l'HEPAD, Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de réfléchir sur les possibilités, les besoins de chacun, afin de pouvoir peut être proposer par la suite à cet agent, un temps plein.

Cette discussion ne donne pas lieu à une délibération.

**Points supplémentaires :**

a) Convention Adap:

Vu la loi Handicap du 11 février 2005 prévoyant l'accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et considérant le fait que certains bâtiments ne sont toujours pas accessibles, Monsieur le président propose de valider une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Cerfa 15246\*01).

→ **Vote : à l'unanimité**

b) SIDEC / TARIFS ELECTRICITE

Vu la délibération du 09 Juin 2015 **autorisant** l'adhésion de la communauté de communes La Grandvallière au groupement de commandes ayant pour objet pour l'achat d'électricité et de gaz sur le périmètre des syndicats d'énergies du Doubs, de la Haute Saône et du Jura et **autorisant** le Président ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel, le SIDEC a procédé à la consultation pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel.

Cette consultation a été particulièrement fructueuse et va permettre de garantir les prix de fourniture d'énergies jusqu'au 31 décembre 2017, fin de l'accord cadre.

Les résultats sont :

- **EDF retenu pour le lot 1** : Fourniture d'électricité pour les Points De Livraison (PDL) raccordés en HTA et en BT > 36 kVA et qui sont associés à un Contrat Unique, **type C2, C3 et C4**,
- **GDF Suez retenu pour le lot 2** : Fourniture d'électricité pour les PDL raccordés en BT ≤ 36 kVA à usage Tertiaire et qui sont associés à un Contrat Unique, **type C5**,
- **EDF retenu pour le lot 3** : Fourniture d'électricité pour les PDL raccordés en BT ≤ 36 kVA pour l'éclairage public et qui sont associés à un Contrat Unique, **type C5 EP**,
- **ENI retenu pour le lot 4** : Fourniture de gaz naturel.

Une **option** de souscription à un contrat « **énergie verte** » est proposé au tarif de :

- 0.25€/MWh par EDF pour les lots 1 et 3
- 0.23€/MWh par GDF Suez pour le lot 2.

**Le Président propose de retenir les choix suivants :**

La collectivité retient **EDF** au prix de **42,93 €HTT/MWh** pour la fourniture, pour les **contrats d'électricité de type C4** suivants :

N° PDL	Dénomination	Option énergie verte :
30000650844519	FOYER LOGEMENT LOUISE MIGNOT	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

La collectivité retient **GDF Suez** au prix de **47,48 €HTT/MWh** pour la fourniture, pour les **contrats d'électricité de type C5** suivants :

N° PDL	Dénomination	Option énergie verte :
06567583167786	ECOLE DE MUSIQUE SAINT LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
06591751041201	ANCIENNE ECOLE DE MUSIQUE ST LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
06515050575086	GYMNASE GRANDE RIVIERE	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
06592040476890	OT SAINT LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
06516787260948	SALLE DES SPORTS SAINT LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

### Règlement au SIDEC

La collectivité s'engage à régler la somme de 120 € TTC, correspondant aux frais de coordination du groupement de commandes (article 8 de l'acte constitutif), à réception du titre émis par le SIDEC.

→ **Vote : à l'unanimité**

Séance levée à 22h00